



Paris, le 25 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vie des copropriétés - Les syndicats ont été à la hauteur du défi posé par la crise sanitaire

Depuis le 1^{er} juillet 2020, date à laquelle les syndicats ont été matériellement (et juridiquement) en capacité de reprendre l'organisation d'assemblées générales, elles se sont déroulées dans le respect de protocoles sanitaires précis, en présentiel quand c'était possible, à distance sinon. L'organisation des assemblées générales principalement à distance est venue répondre à une exigence de sécurité sanitaire à l'égard de nos salariés autant que des copropriétaires.

Les syndicats de copropriété, dans leur immense majorité, ont répondu à cette attente avec la plus grande rigueur, réorganisant leurs équipes en conséquence, en un temps record, comme tous les autres secteurs économiques. Nos équipes n'ont pas ménagé leurs peines ou compté leur temps, pour parvenir à organiser ces assemblées générales dans des conditions optimales et combler les retards accumulés, entre le mois de mars et le mois de juin. Rappelons que nous administrons collectivement 400 000 copropriétés. A l'issue du premier confinement, 150 000 à 200 000 assemblées générales n'étaient pas réalisées. Pourtant, et cela va de soi, tout au long de cette période très difficile du confinement, la responsabilité des syndicats ne saurait être remise en cause : la vie des copropriétés ne s'est jamais interrompue. L'entretien a été assuré, les travaux nécessaires ont été réalisés. Loin de nous en féliciter, nous avons d'abord et en premier lieu remercié l'ensemble des acteurs (entreprises d'entretien, du bâtiment...) qui ont participé de ce maintien du vivre ensemble dans les immeubles.

Si la réforme de la copropriété avait rendu possible l'organisation d'AG à distance, elle ne laissait en rien présager de la situation exceptionnelle subie depuis mars, ou le nombre d'assemblées générales à organiser sous ce format, comme le nombre de copropriétaires concernés. Si cela peut sembler à certains une facilité d'organiser les AG en version dématérialisée, nous devons détromper cette vue de l'esprit. Cela a démultiplié les contraintes d'organisation, au moment où nous apprenions à maîtriser ce format d'AG.

Compte-tenu de ces modalités particulières d'organisation, les syndicats ont repoussé la discussion des enjeux qui appelaient de véritables échanges, que ne permet pas la visio-conférence ou le vote à distance. Volontairement, nous n'avons pas souhaité priver les copropriétaires des débats qui apparaissaient nécessaires, par exemple sur la mise en conformité des règlements de copropriété. L'incapacité à respecter les contraintes de mise en concurrence n'est pas du fait des syndicats. D'ailleurs, nous n'avons pas demandé en décembre dernier une nouvelle prolongation de leur mandat, respectant la décision des assemblées générales de copropriété quant au choix de leur syndic.

Contacts presse :

FNAIM - Galivel & Associés – galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02 / Carol Galivel : 06 09 05 48 63 / Valentin Eynac : 06 03 62 45 34

PLURIENCE – Henri DELIGNE – henri.deligne@loetim.fr – 06 60 57 24 66

UNIS – Auvray & Associés - Pierre Jouneaux - 01 58 22 21 14 - p.jouneaux@auvray-associes.com